



MAIRIE
DE

POINTIS-INARD

31800

Tél. 05 61 89 20 05

Fax 05 61 89 50 90

mairie@pointis-inard.fr

Compte rendu Conseil Municipal n° 5 du 12 décembre 2022 à 18h30

Président : TREINQUE Didier, Maire

Présents : Mmes FAY Bénédicte, FOUSSAT Anne Marie.
MM. FAVAREL Denis, GOUAZE Christian, DAURE Cédric,
SAUNE Philippe, BARRERE William, COURAU Pierre,
POURCHARET Bruno

Absents excusés : Mmes MARIGO Séverine, ROQUES
Christel, MM. DAFFOS André, PUISSEGUR Wilfrid

Secrétaire de séance : TREINQUE Didier

Procurations : MARIGO Séverine à TREINQUE Didier –
DAFFOS André à COURAU Pierre

ORDRE DU JOUR :

- débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) infracommunautaire « Cœur et plaine de Garonne »
- retrait des Communautés de communes Cœur et Coteaux du Comminges et Cagire Garonne Salat du SIVOM
- transfert au Syndicat d'Electricité de la Haute Garonne de la compétence Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE)
- autorisations de virements de crédits budget 2022
- questions diverses

- Débat sur les orientations générales du PADD

Le Conseil Communautaire a délibéré le 21 février 2019 afin d'engager la réalisation de 3 plans locaux d'urbanisme intercommunaux infracommunautaire : Côteaux Nord, Coteaux Sud, Cœur et plaine de Garonne.

Le PADD sert à fixer des objectifs chiffrés de modération et de consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain. Ils donnent des règles à l'urbanisation afin de protéger les espaces naturels agricoles.

Le PADD tient compte des logements vacants, des espaces déjà urbanisés et des plans locaux d'urbanisme.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve le PADD :

12 votes pour (dont deux procurations)

- Retrait des Communautés de communes Cœur et Coteaux du Comminges et Cagire Garonne Salat du SIVOM

Après délibération, approbation du retrait des communautés de Communes du SIVOM

11 votes pour (dont deux procurations)

1 abstention

- Transfert au Syndicat d'Electricité de la Haute Garonne de la compétence Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE)

Pour pouvoir bénéficier des plans d'aides à l'installation de bornes électriques sur la commune, nous devons donner la compétence au SDEHG pour l'IRVE

Après délibération :

12 votes pour (dont deux procurations)

- Autorisations de virements de crédits budget 2022

Après délibération, autorisation pour les virements de crédits nécessaires pour les dernières écritures 2022, notamment au chapitre 012 Charges de Personnel
12 votes pour (dont deux procurations)

- Questions Diverses

ONF : validation du projet d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts (Mr RAMOND) et proposé pour une durée de 20 ans, de 2022 à 2041.
12 votes pour (dont deux procurations)

Demande de subvention exceptionnelle de l'école.

Mr LEVISTRE, Directeur de l'Ecole de POINTIS INARD, en charge de la classe CM1 et CM2, prépare une classe découverte qui aurait lieu à ARTIGUES du 31 mai au 02 juin 2023.

Afin de réduire le coup financier pour les familles, il sollicite de la mairie une subvention exceptionnelle de 1000 € pour la prise en charge du transport.

12 votes pour (dont deux procurations)

Logement SENSEBY : Mr CAZES Christopher, locataire, laisse son logement au 31 décembre 2022.

Quelques travaux de rafraichissement de l'appartement sont à prévoir.

Après travaux, proposition de monter le loyer à 300 € au nouveau locataire

12 votes pour (dont deux procurations)

Points de pompage – SDIS

La commune a pour projet d'installer 3 points de pompage sur le ger et sur le canal EDF de St Sernin.

Dossier en attente avant travaux : les normes de débit vont certainement être revues à la baisse.

Ombrières Photovoltaïques

Etude en cours.

Colis des aînés : préparation en cours , distribution prévue début janvier.

Jeux des 1 000 € : La commune est inscrite mais pour le moment sur liste d'attente

Matériels aux ateliers Communaux :

Livraison du nouveau tracteur Iseki et de son matériel

Fibre :

Raccordements effectués en mairie et aux écoles.

Le Maire



Didier TREINQUE